

Décembre

2016



S
A
I
N
T

D
E
N
I
S

D
E
S

M
U
R
S

L
E
T
T
R
E

M
U
N
I
C
I
P
A
L
E

LES INFOS DE FIN D'ANNÉE

Le mot du Maire



Dans le cadre de la campagne départementale de fleurissement 2016, la commune de Saint Denis des Murs vient d'être doublement distinguée.

En effet :

- 2 premiers prix départementaux
- 1 troisième prix départemental
- 1 diplôme d'honneur avec mention spéciale

ont été décernés à quatre maisons et ferme fleuries de Saint Denis des Murs. Malgré un printemps et un été difficiles, nos jardiniers sont toujours aussi motivés et participent à l'embellissement de notre commune.

Merci et félicitations à tous ceux qui participent à ce concours ouvert à tous.

Et pour la première fois, Saint Denis des Murs s'est vu décerner le 1^{er} prix des communes fleuries de 501 à 1000 habitants. Nous sommes très touchés de cette distinction qui s'adresse plus particulièrement à l'équipe qui, tout au long de l'année, travaille sur notre territoire à planter, arroser, entretenir nos différents parterres. Ce prix est le résultat du travail de plusieurs années consécutives. Merci à tous : Marie-Jeanne, Hubert, Danièle, Bruno, Delphine, Myriam et surtout André, Jean-Paul et José qui assument au jour le jour.

C'est notre cadre de vie à tous qui s'embellit pour qu'il fasse « bon vivre ensemble à Saint Denis des Murs »

Bonne année fleurie à tous.

Bernard POUSSIN

Sommaire

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - Séances de conseil municipal. | - Noël 2016 |
| - A.C.A.F.P.A | - Dates à retenir. |
| - A.T.O.S. | - Invitation cérémonie des vœux |
| - Vie communale en photos | |

<http://www.saintdenisdesmurs.fr>

E-mail : saintdenisdesmurs@orange.fr

Comité de rédaction Michelle MONDIT

Laetitia ROUVEIX

Pascal CHAIGNEAU

François ENGELIBERT



LES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'avis favorable du comité technique sur le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune (D.U.E.R.P), sur le plan d'actions envisagé par la commune et décide de mettre en place ce plan d'actions.
- Autorise M. le Maire à faire des demandes de subventions auprès des organismes compétents pour la rénovation du réseau de l'éclairage public (chiffré à 13 581.65 € H.T.) dans le cadre des économies d'énergies.
- Choisit et accepte le devis de l'entreprise GUYONNAUD SARL. d'un montant de 6954,60 € pour les travaux de peinture du gîte communal.

Informations :

Rentrée scolaire : l'effectif est stable. Aurélie est remplacée par Aurélien le vendredi dans le cadre de son contrat à 80%. Une réunion avec la gendarmerie a eu lieu concernant la sécurité attentat.

Journée du patrimoine : Le groupe de jazz SWINGDAYS donnera un concert le samedi 17 septembre à l'Eglise de Saint Denis des Murs. La mairie organisera un pot d'amitié à la fin du concert.

Inauguration de la maison de la petite enfance : vendredi 9 septembre à 19h30 Ave de Drusenheim à Saint Léonard de Noblat.

Exposition « 14-18. Poussières de guerres » : Entrée gratuite, salle du Conseil municipal. Du vendredi 25 au lundi 28 novembre pendant les horaires d'ouverture de la mairie et samedi 26 et dimanche 27 de 14h à 18h. Ateliers pour les scolaires, le vendredi 25 novembre pour la classe CP/CE1 de Saint Denis et le mardi 29 novembre pour la classe CE2/CM1/CM2 de Masléon.

Point sur les travaux : la 1ère tranche de la voirie a été réalisée. Les portes des toilettes de l'école ont été changées et elles seront peintes pendant les vacances scolaires de toussaint.

Chauffage de l'Eglise : L'ABF (Architecte des Bâtiments de France), préconise l'installation de mats, à l'identique de l'existant, avec habillage par lambris. La paroisse qui participe au financement doit donner son accord. Le retable aurait besoin d'un traitement des xylophages et l'ABF a conseillé de prendre contact avec Mme MAISON du CAO A (Conservateurs d'Antiquités et d'Objets d'Art) pour une éventuelle subvention.

SEHV : Mr SAILLANT Benoit est chargé de relancer Mr DUBOIS pour la subvention du SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) concernant les travaux de rénovation du réseau de l'éclairage public dans le cadre des économies d'énergies.



Séance du 4 novembre

Informations :

Démission de Mme MASSALOUX Magali : Le maire donne lecture de sa lettre de démission. Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

Cantine scolaire : Présentation du nouveau bureau et compte rendu de l'Assemblée générale :

La situation financière de l'association est saine permettant ainsi de faire un effort sur les repas (plus de diversité des produits, semaine du goût plus élaborée). Le tarif du forfait reste à 31 €. Les effectifs de la cantine sont passés de 40 à 31 enfants. Les représentants de l'association et le Conseil Municipal réaffirment conjointement leur volonté de faire travailler au maximum les fournisseurs locaux. À ce titre, les fournisseurs habituels ont été reconduits.

E.R.D.F : Mr Benoît SAILLANT fait le compte rendu de la réunion de présentation d'ENEDIS (ex ERDF) où il représentait la commune.

Le compteur communiquant « Linky » est en cours de déploiement dans le département. Il sera installé en lieu et place des anciens compteurs. Ce déploiement se déroule en trois temps :

- Tout d'abord, ENEDIS prend en charge l'équipement des transformateurs en GSM.
- Ensuite, des opérateurs privés dûment mandatés par ENEDIS procèdent à l'équipement des foyers.
- Enfin, ENEDIS prend en charge l'équipement « diffus » (équipement des foyers n'ayant pas pu être équipé par les entreprises prestataires).

L'entreprise compte avoir équipé l'ensemble des foyers d'ici 2020.

Assurance du personnel : Suite aux propositions du Centre de Gestion, le conseil municipal décide de conserver le contrat auprès de GROUPAMA-CIGAC.

Chauffage de l'église : la solution d'un chauffage radiant infrarouge sur mat a été retenue. La paroisse s'engage à financer 1/3 du projet.

Travaux:

- Gîte rural : les travaux sont terminés.
- Cimetière : la rénovation du mur est terminée.
- Toilette de l'école : les peintures sont réalisées.
- Vestiaire du stade : l'entreprise pense pouvoir terminer les travaux avant la fin de l'année.
- Voirie : la 2ème tranche sera réalisée en 2017.

Dates à retenir :

- 11 Novembre : la commémoration aura lieu à 10h45.
- 12 et 13 Novembre : les illuminations de Noël seront installées, elles ne seront cependant raccordées qu'à une date ultérieure.
- 24 au 29 novembre : l'exposition sur la première guerre mondiale aura lieu à la Mairie, salle du conseil. Des ateliers pédagogiques sont prévus pour les enfants des écoles. Des visites guidées ouvertes à tous auront lieu les Samedi 26 et Dimanche 27 Novembre à 15h.
- 6 Décembre : cérémonie de remise des prix du fleurissement à 18h.
- 16 Décembre : arbre de Noël des écoles (Saint Denis et Masléon).
- 7 Janvier 2017 : Vœux de la Municipalité.
- 5 Février 2017 : repas des aînés.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Valide le projet d'étude du PLU présenté par Mme Marie-Jeanne BOURY, adjointe à l'urbanisme. L'avis des services de l'Etat sera rendu dans les 3 mois et une enquête publique pourra être engagée avant décision définitive.
- Autorise M. le Maire à faire des demandes de subventions auprès des organismes compétents pour
 - Des travaux d'installation de toilettes sèches dans le cimetière.
 - Des travaux d'installation de rayonnages dans la bibliothèque.

Inscription sur la liste électorale

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour s'inscrire sur la liste électorale.

Pour l'inscription, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (EDF ou Telecom).

Renseignements à la mairie au 05 55 57 00 59 qui sera ouverte samedi 31 décembre de 9h à 12h.



Résultat concours départemental 2016 des « Maisons et fermes fleuries »

- « 1^{er} prix » Mme GOURGEOT Lucienne : catégorie « maison avec jardin visible de la rue ».
- « 1^{er} prix » Mme PECHOUX Florence : catégorie « ferme fleurie ».
- « 3^{ème} prix » Mme JEANTON Ginette : catégorie « décor floral installé sur la voie publique ».
- « Diplôme d'honneur avec mention spéciale » Mme LEOBON Ginette : catégorie « balcon ou terrasse ».



Le résultat du concours communal est paru dans le bulletin municipal de septembre 2016.



La remise de récompenses (composition de cactées, diplôme) a eu lieu le 6 décembre 2016 à la salle polyvalente en présence de M. LEBLOIS J-Claude, Président du Conseil Départemental et de Mme Christelle Aupetit, conseillère départementale.

M. Roulière des « Jardins de Plaisance » a offert une jacinthe à chaque participant et a présenté à l'aide de diapositives une sélection d'arbres oubliés.





Le service d'assistantes de vie

Association agréée « Services à la Personne » depuis 1979 et forte de son expérience, l'Association Communautaire d'Action en faveur des Personnes à domicile de St Léonard de Noblat (ACAFPA) met à disposition pour tout public en activité, retraité, personnes dépendantes ou handicapées, du personnel qualifié.

L'ACAFPA intervient sur les communes de St Léonard de Noblat, Royères, Moissannes, Sauviat sur Vige, Le Chatenet-en-Dognon, Eybouléuf, La Geneytouse, Saint-Denis des Murs, Champnétery et Saint-Martin Terressus.

L'ACAFPA vous conseille et vous oriente en direction des bons interlocuteurs concernant les différentes actions menées dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

Vous êtes l'employeur et nous vous proposons du personnel pour :

- L'entretien et l'hygiène du logement
- L'entretien du linge
- la préparation des repas
- l'aide aux courses
- présence de nuit
- l'aide pour le lever et le coucher
- l'aide pour l'habillage et le déshabillage
- l'aide à la prise des repas
- l'aide aux sorties extérieures
- l'aide à la toilette non médicalisée

L'ACAFPA se charge de toutes les démarches administratives (contrats de travail, bulletins de paie, déclarations URSSAF, attestations maladie, etc...) Du personnel de remplacement vous est proposé lors des congés ou des arrêts maladie.

Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Le service des repas à domicile

L'ACAFPA propose un service de portage de repas à domicile, accessible à toute personne pour un besoin ponctuel ou permanent.

L'association assure la livraison de repas chauds du lundi au samedi sur la commune de St Léonard de Noblat avec la possibilité d'avoir des repas en liaison froide les dimanches et jours fériés ; pour les communes avoisinantes, les repas sont livrés en liaison froide les lundis, mercredis et vendredis après-midi. Pour commander appeler l'ACAFPA, 3 jours avant la date de livraison souhaitée.

Les menus, un service sur mesure et de qualité

Chaque jour, une prestation complète vous est proposée.

Les repas se composent : d'un potage, d'une entrée (chaude ou froide), d'un plat protidique (viande, poisson, oeufs...), d'un accompagnement de légumes ou féculents, d'un produit laitier, d'un dessert, de pain ainsi que d'une brique de lait et des dosettes de café pour le petit-déjeuner.

Les repas sont confectionnés au Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages, conçus en collaboration avec des diététiciennes,

tous les régimes médicaux sont assurés. Sur chaque repas figure une étiquette avec les dates de fabrication, limite de consommation ainsi que le numéro d'agrément de l'établissement garantissant le contrôle de qualité, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs

Le repas livré à domicile vous coûtera **8,65 €**.

Le prix est fixé chaque année par le Conseil Départemental.



ACAFPA

15, rue de Beaufort
87400 St Léonard de Noblat

Tél : 05 55 56 09 97

acafpa87@orange.fr

www.acafpa.fr

Lundi, mardi, jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h



UN BESOIN POUR DU SERVICE A LA PERSONNE ? ASSOCIATION A.T.O.S

Besoin d'aide, besoin de temps :

ATOS pense à vous et vous propose une prise en charge au plus près de votre domicile pour :



Un service souple et simple d'utilisation :

L'Association intermédiaire est employeur en tant que prestataire de service. A ce titre, elle se charge de toutes les formalités administratives à votre place (charges, contrat de travail, bulletin de salaire). Le règlement à l'association s'effectue sur facture que nous vous envoyons par courrier.

Nous intervenons avec du personnel compétent pour un minimum de 2 heures par mois. Nos salariés bénéficient de formation et ont été identifiés pour répondre au mieux à vos attentes.

Notre tarif :

Le tarif applicable est **net de charge** et sans aucune adhésion à l'association ou frais supplémentaire.

En tant qu'association agréée par l'Etat, ATOS vous permet de bénéficier de 50% de réduction / crédit d'impôts sur l'ensemble de ses services.

ATOS intervient aussi auprès des entreprises, des collectivités et des associations.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Isabelle LABROUSSE ou Catherine JARRY au **05.55.35.04.07** (ou par mail : ass.atos@wanadoo.fr).

Nous nous ferons un plaisir de satisfaire votre demande.

LA VIE COMMUNALE en photos



Concert de jazz SWINGDAYS à l'église de Saint Denis lors des journées du patrimoine.



Exposition « 14-18. Poussières de guerres » dans la salle du Conseil du 25 au 28 novembre.

Préparation Noël 2016

Samedi 10 décembre, petits et grands en collaboration avec Léon et Denis se sont retrouvés à la salle polyvalente de Saint-Denis pour l'atelier de Noël.

Ci-dessous, quelques-unes des réalisations (décorations, sablés, etc...)



NOEL DES ECOLES



Le Noël des écoles a eu lieu cette année à Saint Denis. Les parents, grands-parents et amis étaient venus nombreux assister au spectacle de fin d'année donné par les enfants des écoles du R.P.I de Saint-Denis des Murs-Masléon.



LES DATES à RETENIR

- **07 janvier 2017** : Vœux de la municipalité à 18h à la salle polyvalente avec accueil des nouveaux arrivants.
- **05 février 2017**: Repas des anciens
- **12 février 2017**: Loto des écoles à Masléon organisé par Léon&Denis.
- **17 février 2017**: Assemblée générale du jumelage à Royères.
- **18 février 2017**: Repas potée limousine organisé par les Lémovices « section rando »
- **19 février 2017**: Sortie à la neige proposée par Léon & Denis
- **19 février 2017**: Loto du jumelage à Royères
- **26 mars 2017**: Après-midi récréatif organisé par Léon&Denis à Masléon.
- **26 mars 2017**: Concours de belote organisé par Gym' V.
- **15 avril 2017**: Assemblée générale des « Troubadours de la Combade ».
- **29 avril 2017**: Repas italien du jumelage
- **08 mai 2017**: Rassemblement à 10h45 devant la mairie ou 11h devant le monument aux morts.
- **13 et 14 mai 2017**: Fête locale : course cycliste, concours de pétanque, jeux cyclistes.
- **25 mai 2017**: Rando découverte organisée par les Lémovices "section Rando"
- **28 mai 2017**: Les puces de Léon&Denis à Saint-Denis.



« Bas de page »

ROUTE DES
PELAUDS

Pourquoi la Route des Pelauds ?

La route des Pelauds est l'axe qui part du Châtenet en direction d'Eymoutiers.

Les Pelauds sont les habitants d'Eymoutiers ! L'origine de ce nom désigne " celui qui pèle la peau avant de la tanner " ...»